



REGION DE BRUXELLES-CAPITALE - **COMMUNE DE FOREST**
AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE - DEMANDE DE PERMIS D'URBANISME

Le projet suivant est mis à l'enquête publique :

Adresse du bien : Rue Marconi 21

Identité du demandeur : Rahul Bhasin

Demande de : permis d'urbanisme

Objet de la demande : Diviser une maison unifamiliale avec commerce en deux logements duplex, rehausser le bâtiment, aménager deux terrasses aux 2ème et 3ème étages et mettre en conformité les volumes arrière et la façade à rue. - PU 29210

Nature de l'activité principale :

PRAS :

~~PPAS Le bien ne se situe pas dans le périmètre d'un plan particulier d'affectation du sol (PPAS).~~

Motif principaux de l'enquête :

- *dérogation à l'art.6 du titre I du RRU (toiture d'une construction mitoyenne) -*
- *application de la prescription particulière 3.5.1° du PRAS (modifications des caractéristiques urbanistiques des constructions) -*
- *dérogation à l'art.4 du titre I du RRU (profondeur de la construction) -*
- *application de la prescription générale 0.6. du PRAS (actes et travaux portant atteinte aux intérieurs d'îlots) -*

L'enquête publique se déroule :

A partir du 25/08/2026 et jusqu'au 08/09/2026 inclus

Pendant toute la durée de l'enquête publique, le dossier est consultable en ligne : <https://openpermits.brussels/fr>

Le dossier est également consultable à l'administration communale au service URBANISME ENVIRONNEMENT sur rendez-vous pris par téléphone au n° 02.348.17.21 / 26

Des renseignements ou explications techniques peuvent être obtenus sur rendez-vous pris par téléphone au n° 02.348.17.21 / 26

Les observations et réclamations peuvent être formulées durant la période d'enquête précisée ci-dessus au plus tard le 08/09/2026, soit :

- par écrit à l'attention du : **Secrétariat de la Commission de concertation, chaussée de Bruxelles 112 - 1190 Bruxelles**
- à l'adresse e-mail : commissiondeconcertation@forest.brussels
- sur rendez-vous pris par téléphone au n° 02.348.17.21 / 26 :

Toute personne peut, dans ses observations ou réclamations, demander à être entendue par la commission de concertation.

La commission de concertation aura lieu le mardi 22 septembre 2026

L'ordre de passage du dossier en commission de concertation est disponible, sur demande, au service URBANISME ENVIRONNEMENT 15 jours avant la séance de la commission.

Fait à Forest,

le 17/08/2026

Par le Collège :
La secrétaire communale,
(s) Hilde DE VISSCHER

Pour le Bourgmestre,
L'Echevin délégué,
(s) Alain MUGABO



Certificat d'affichage

Getuigschrift van aanplakking

Urbanisme Environment
Stedenbouw Leefmilieu

PERMIS D'URBANISME - PU 29210

Le soussigné certifie avoir affiché ce jour, conformément au COBAT et ses arrêtés d'application, l'affiche relative à la demande :

De ondergetekende bevestigt aangeplakt te hebben, overeenkomstig de GBWRO en toepassingsbesluiten, het aanplakbiljet betreffende een aanvraag :

demandeur :

aanvrager : Rahul Bhasin

bien sis :

goed gelegen : Rue Marconi 21

A Forest - Te Vorst,

.....

